



Compte-rendu des CTL du 24/04/2015 et du 12/05/2015

Membres présents pour les organisations syndicales:

Solidaires : 3 titulaires 2 suppléants pour 3 sièges

FO : 3 titulaires 1 suppléant pour 3 sièges

La CGT : 1 titulaire et 1 suppléant pour 1 siège.

➤ **Déclaration liminaire:** La CGT a lu la déclaration liminaire commune avec Solidaires jointe en annexe.

Ordre du jour :

➤ **Approbation du PV du CTL du 09/12/14 :** Le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Horaires d'ouverture au public :**

Nous avons assisté à la description du nouveau dispositif d'ouverture au public présenté par M. Deshayes.

Celui-ci a été défini, dit la direction, avec un souci d'harmonisation entre les structures de même type afin que les usagers conservent une bonne lisibilité de ces horaires.

Il en découle une fermeture des petites trésoreries tous les après-midi et le mercredi toute la journée. Pour compenser la fermeture du mercredi, les horaires d'ouverture seront de 8h30 à 12h30 ce qui devrait permettre aux usagers de venir dans les trésoreries sans poser de jour de congé. Le directeur affirme que ces nouveaux horaires permettront un rendu de service public de bonne qualité. Le fait de fermer le mercredi alors que c'est le jour qui est le plus chômé par les usagers ne pose pas de problème à la direction car, dicit M. le Directeur, peu de personnes seront pénalisées par ces fermetures.

Pour les autres services, fermeture une journée par semaine choisie en fonction des spécificités de chaque centre à savoir :

- Pour Lons Turgot, Thurel et municipale, le mardi,
- pour Dole Jouhaux et Poligny le jeudi,
- pour Saint Claude, la paierie départementale et Dole EHMS le mercredi,
- pour Champagnole et Morez, fermeture le lundi.

De plus, sachant que le souhait des agents sur Champagnole porte sur une fermeture le mercredi et non le lundi, la DDFIP va se renseigner et éventuellement modifier cette journée de fermeture. Les trésoreries souhaitent également que la mise en place des nouveaux horaires permette une refonte totale de leurs permanences.

Il est stipulé que l'accueil téléphonique est assuré même aux heures et jours de fermeture des services contrairement à ce qui se passe actuellement dans les trésoreries qui sont fermées au public certaines demi-journées dans la semaine.

Nous avons souligné que la mise en place des nouveaux horaires découle du manque évident de personnels dans les services. Si la DGFIP comblait les 3000 postes vacants on n'en serait pas à vouloir fermer au public.

Suite au débat, il a été procédé au vote et le résultat est le suivant :

Vote contre unanime de toutes les organisations syndicales.

Il en résulte que un nouveau CTL sera convoqué le 12/05/2015.

➤ **Convention avec la Banque Postale :**

Cette convention concerne les modalités des dégagements des fonds des Trésoreries dans les bureaux de poste : 8 points de dégagements sont désormais prévus au lieu des 17 existants.

Au vu des risques pour la sécurité des agents lors des trajets effectués pour ces dégagements, la direction réfléchit à une solution avec une société de transport de fonds qui viendrait chercher l'argent directement dans les trésoreries.

➤ **Modification de la formule hebdomadaire de travail à la Trésorerie de Dampierre :**

Tous les agents de Dampierre demandent à passer d'une formule hebdomadaire de travail sur 5 jours à une formule sur 4,5 jours sachant que la trésorerie est déjà fermée le vendredi après-midi.

Vote pour de toutes les organisations syndicales, le service public n'étant pas impacté et tous les agents ayant donné leur accord.

➤ **Information sur le transfert du PELP au PTGC :**

La direction a fait le constat de l'échec du transfert initial du PELP au SIE. En effet, les agents sont isolés au SIE, ils ne bénéficient pas de l'expertise hiérarchique ni de l'aide des collègues qui ne connaissent pas le travail. De plus, la réforme des locaux professionnels et commerciaux n'a pas arrangé les choses. Les deux chefs de postes concernés ont donné leur accord pour ce transfert. Aucune date effective n'est cependant avancée.

Nous avons cependant souligné que si deux agents au SIE ne suffisaient pas pour la tâche, deux agents au PTGC ne suffiraient pas non plus.

Pour la CGT, ce retour en arrière indique clairement que le rapprochement SIP-CDIF n'était pas une bonne idée à l'époque (ce que nous avons toujours exprimé). On peut également souligner la conclusion des expérimentations de l'époque qui indiquait que tout allait bien dans le meilleur des mondes et que le transfert du foncier dans les SIP et SIE était une bonne idée. Que peut on déduire des différentes expérimentations prodiguées par la DGFIP?

➤ **Bilan du tableau de veille sociale :**

Le TBVS est présenté par la DDFIP. Nous ne pouvons que constater que les écarts sont de plus en plus fréquents. De même, les jours de congés ne peuvent pas être entièrement posés par les agents ce qui implique que des CET (comptes épargne temps) sont alimentés. La direction constate que les jours arrêt de travail sont en augmentation et explique cela en partie par la suppression du jour de carence. Nous avons souligné que cette remarque était réducteur et que l'augmentation des arrêts pouvait être due à une grippe très virulente où les agents pouvaient récidiver dans leur maladie.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Informations données par le directeur :**

➤ **SPF de Poligny :** le déménagement est repoussé au 1^{er} septembre 2015

➤ **Accueil à la DDFIP rue Thurel :** présentation des nouvelles modalités prévues pour l'entrée dans le bâtiment : sas, digicode, caméra...

➤ **Questions des Organisations syndicales:**

➤ Au SIP de Lons , il a été décidé de ne pas accorder plus de 8 jours de congés en juin en raison de la saisie des déclarations. Or, celle-ci se poursuit sur juillet et août, donc le même problème se posera pour la prise des congés.
Le directeur abordera le sujet avec le chef de service.

➤ Des chefs de service se plaignent d'un trop grand nombre de CAP, CTL... qui implique des absences trop fréquentes des agents.

Le directeur réaffirme le fait que ces réunions sont indispensables au dialogue social et que les absences qui en résultent ne peuvent être remises en cause par les chefs de service.

➤ Le bureau d'un agent donne sur la salle de réunion de la DDFIP ce qui implique que lors de réunions, cet agent n'a plus accès à son bureau.
Le directeur indique que le problème a déjà été évoqué lors du dernier CHSCT et qu'une solution devrait être apportée à ce problème.

➤ Nous demandons une réponse officielle concernant l'obtention du pont du 15 mai en invoquant les arguments mentionnés par M. Deshayes concernant la fermeture des services le mercredi à savoir que cette fermeture ne toucherait qu'un nombre restreint de personnes et que le cas échéant, on pourrait remédier à cette gêne par une remise gracieuse de la majoration éventuelle.

Le DDFIP indique qu'il a fait remonter à la délégation régionale la pétition que la moitié des agents a signé ainsi que les arguments développés par les organisations syndicales, c'est-à-dire, le nombre important de départements qui ont accordé ce pont, le petit nombre d'utilisateurs concernés par les paiements du 2^e tiers en espèces et le malaise des chefs de service dans la gestion des congés.

A ce jour, n'ayant pas reçu de décision contraire de la part de la Délégation, il reste sur sa position de ne pas accorder le pont du 15 mai.

➤ Une question a été posée sur l'avenir du contrôle fiscal au sein de la DGFIP et sur un risque de privatisation de celui-ci ;

En effet, un plan afin d'améliorer les relations entre l'administration fiscale et les entreprises a été présenté à la presse. Les agents n'ont été informés de celui-ci que par l'intermédiaire d'un entrefilet dans Ulysse renvoyant au communiqué de presse.

Ce plan sous-entend un manque de professionnalisme, de compétence et de déontologie des services chargés du contrôle fiscal et de ses suites.

Ainsi, il mentionne le fait que l'administration prend désormais 10 engagements infantilisant les inspecteurs chargés du contrôle fiscal en prônant des pratiques évidentes déjà largement mises en place depuis de longues années, voir dizaines d'années. Il ajoute qu'il faut préserver comme la loi l'impose la confidentialité des échanges et le secret fiscal.

Tous ces engagements sont blessants pour les services de contrôle qui prennent à cœur leur métier et gèrent les contrôles dans le plus grand respect du contribuable et des règles déontologiques.

De plus, ce plan prévoit la création d'un comité des experts qui donnera des avis sur le bien-fondé des rappels et des pénalités, la justification de cette création étant la complexité de certains dossiers. Qu'en est-il du travail des services de la DGFIP dans ce domaine ? De nombreux services sont chargés des suites du contrôle fiscal et donc de décider du bien-fondé des rappels, manquent-ils de compétence ?

Et surtout, le contrôle de l'application des règles de droit doit rester de la compétence exclusive des juridictions administratives.

Ce comité est composé de personnes du secteur privé, ainsi sur les 8 membres mentionnés 5 sont des directeurs fiscaux d'entreprise. Où sera l'objectivité de leur décision ?

Ce genre de décision met les agents de l'administration fiscale en position de faiblesse par rapport au contribuable alors que le contrôle est le corollaire obligatoire du système déclaratif et non une procédure mise en place pour entraver la bonne marche des entreprises.

Les agents ont besoin du soutien de leur ministère et non de voir constamment leur travail remis en cause par celui-ci.

Le DDFIP a répondu qu'il n'y avait aucune volonté de mettre en cause le contrôle fiscal, que le travail effectué par les services était apprécié mais que le ministre avait voulu rassurer les entreprises dans leurs relations avec l'administration.

Concernant le comité d'experts, des renseignements seront pris.

La séance est levée à 13h15

Suite au vote unanime des Organisations syndicales contre les nouveaux horaires d'ouverture des services de la DDFIP, un autre CTL a été convoqué le 12/05/2015.

Membres présents pour les organisations syndicales:

Solidaires : 2 titulaires 0 suppléant pour trois sièges

FO : 2 titulaires 0 suppléant pour trois sièges

La CGT : 1 titulaire et 1 suppléant pour un siège.

Le DDFIP a réaffirmé sa volonté de mettre en application les nouveaux horaires d'accueil du public en indiquant que Champagnole sera effectivement fermé le mercredi en lieu et place du lundi.

Nous avons demandé si les SIP seraient ouverts en permanence pendant la campagne IR. Le Directeur nous a indiqué que les services seraient ouverts pendant la campagne IR et si le jour de fermeture tombe le jour d'une échéance impôt.

Le résultat du vote est le suivant:

FO : 2 contre

Solidaires : 2 contre

CGT : 1 contre

Le vote contre unanime des organisations syndicales n'empêchera malheureusement pas la mise en place de ces nouveaux horaires d'ouverture.

La séance est levée à 10 heures

Les représentantes de la CGT Finances Publiques
Valérie FIACRE et Myriam FOURNY